



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

Permis de conduire dématérialisé : infos principales et avis des camping-caristes



Le permis de conduire dématérialisé arrive en France. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un permis numérique puisque vous conservez bien un document (le carton rose à 3 volets jusqu'au 19 janvier 2033, ou au format carte de crédit). Ce permis dématérialisé est en fait une copie virtuelle du document, qui se suffit à elle-même en cas de contrôle. Nous vous donnons ici quelques informations sur le sujet, et vous proposons une sélection d'avis de camping-caristes sur le sujet.



Depuis le 14 février 2024, les Français peuvent générer un permis de conduire dématérialisé. A quoi bon ? Eh bien l'argument est simple : ce document virtuel fonctionne comme une copie certifiée de votre permis de conduire. Vous pouvez le présenter lors des contrôles, s'il s'avère que vous avez oublié le document papier à la maison.

Comment obtenir son permis dématérialisé ?

D'abord, il faut pour cela posséder une carte d'identité moderne, au format carte de crédit, ainsi qu'un smartphone avec la fonction NFC. Ensuite, il faut télécharger l'appli France Identité sur votre smartphone, puis mettre en relation votre smartphone et votre carte d'identité (eh oui, votre téléphone va même vibrer au moment de la mise en relation). Puis vous suivez le cheminement indiqué dans l'appli. Il faudra notamment vous rendre sur le site Mes points permis, renseigner votre numéro de permis et

scanner un QR code. Il faut pour cela avoir sous la main votre numéro de permis de conduire (qu'il soit au format rose ou au format carte bancaire).

Pas très compliqué, mais pas très facile non plus

Avant d'écrire cet article, nous avons tenté d'obtenir le permis dématérialisé. Nous aurions aimé vous raconter l'expérience. Mais le service devait être saturé... La démarche a été interrompue, pour des raisons techniques apparemment. A cette étape, nous avons déjà passé une dizaine de minutes sur notre smartphone (nous avons rencontré quelques difficultés à nous identifier par France Connect...). Tout ça pour dire que les démarches administratives sur smartphone restent soumises à certains aléas.

En camping-car : c'est encore peu pertinent

Ensuite, votre permis dématérialisé se trouve dans l'application France Identité, dans une rubrique appelée Portefeuille. Plusieurs infos méritent d'être connues :

- Le permis dématérialisé ne remplace pas votre permis. Il vient en complément, c'est une sorte de copie certifiée.
- En cas de contrôle, vous mettez votre téléphone en relation avec celui du gendarme ou du policier (toujours avec le NFC).
- Quand vous voyagez à l'étranger, n'oubliez pas votre permis papier ! L'Union Européenne travaille à une généralisation du permis dématérialisé, nous informe [le journal La Croix](#), mais c'est encore en projet.
- Et en cas de panne de batterie, ou si vous perdez votre smartphone ? Rien n'ayant été précisé sur ce point, on peut imaginer que la sanction sera la même que si vous oubliez votre permis chez vous : une contravention de 1re classe et l'obligation de présenter le document dans les 5 jours.



« En camping-car, nous vous conseillons de continuer à voyager avec votre permis papier. Pour conserver votre permis en cas de perte, de casse ou de vol du smartphone, et pour éviter de l'oublier quand vous sortez du territoire. »

Source : Newsletter La Monde du Camping-Car

Amicalement.

Webmaster – Communication
Hervé BLAISE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blaise', written over a horizontal line.

Le Président
Fernand ROZIAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RoZIAU', written in a cursive style.